

POUR ALLER PLUS LOIN:

Sur l'Iran :

1. UNICEF : pour en savoir plus sur les droits des enfants en Iran

<http://www.unicef.org/french/infobycountry/iran.html>

2. PERSEPOLIS (Ville de la Perse antique)

http://www.albert-videt.eu/photographie/carnet-de-route/iran_10-2006/persepolis_00.php

3. PERSEPOLIS (un film de Marjane Satrapi)

<http://www.myspace.com/persepolisfilm>

Sur la peine de mort :

La peine de mort suscite toujours beaucoup de débat. Pour Amnesty, ce n'est jamais une solution car cela ne règle en rien le problème de la violence ou de la criminalité. On peut le constater dans les pays qui pratiquent la peine de mort, où il n'y a pas moins de crimes pour autant.

Alors que gagne-t-on avec ce type de pratique, si ce n'est un sentiment de vengeance ? La justice mérite mieux que ça, elle ne doit pas se mettre au rang des assassins pour tuer à son tour.

De plus, il serait vraiment trop dangereux de rétablir la peine de mort, à cause des risques de condamner un innocent. Partout où elle est appliquée, des innocents ont été exécutés. Et puis cela reviendrait aussi à remettre au goût du jour le métier de bourreau, ce qui serait un retour aux pires heures de notre histoire.

C'est encore plus horrible de condamner à mort des mineurs, c'est-à-dire des personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits. Les jeunes ne doivent pas être jugés comme des adultes, car ils n'ont pas la même maturité. Ils ont la possibilité de changer, de comprendre leur erreur et de mener une nouvelle vie. Ce n'est pas en les tuant qu'on répare leur faute. Au contraire, on en commet une nouvelle car il n'y a jamais de bonne raison de tuer, encore moins dans le cas d'un enfant.

La Convention des droits de l'enfant interdit d'ailleurs les condamnations à mort pour les mineurs.

ACTION URGENTE PRIMAIRE

DECEMBRE 2007

IRAN : un jeune condamné à mort (AUP 12/07)



En Iran, un garçon afghan de dix-sept ans prénommé Ali (nom de famille inconnu) est condamné à mort pour assassinat. Il n'avait que quinze quand il aurait commis ce meurtre. La victime serait un garçon de huit ans nommé Jan Ahmad (également connu sous le nom d'Ahmad).

L'exécution peut avoir lieu à tout moment. L'Iran a le triste privilège d'être actuellement le seul pays au monde à exécuter des mineurs délinquants, c'est-à-dire des personnes reconnues coupables d'un crime commis avant l'âge de 18 ans.

LE SAVAIS-TU : La République islamique d'Iran

L'Iran a le triste privilège d'être actuellement le seul pays au monde à exécuter des mineurs délinquants, c'est-à-dire des personnes reconnues coupables d'un crime commis avant l'âge de 18 ans.

Il est aussi le détenteur d'un macabre record : il a exécuté davantage de mineurs délinquants (24) que tout autre pays depuis 1990. Onze de ces jeunes gens n'avaient même pas 18 ans au moment de leur exécution.

À la connaissance d'Amnesty, 71 mineurs délinquants sont actuellement

Amnesty International Secteur Jeunesse 9 Rue Berckmans 1060 Bruxelles
Tel. 02/543 79 08

LE SAVAIS-TU : IRAN

sous le coup d'une condamnation à mort, –mais le chiffre réel est probablement bien plus élevé. Parmi eux se trouvent Delara Darabi, qui a été reconnue coupable d'un meurtre commis à 17 ans mais qui clame son innocence, et Sina Paymard, qui n'a pas réussi à rassembler l'argent nécessaire pour obtenir le "pardon" de la famille de la victime.

Dans la plupart des cas, les autorités iraniennes attendent que les mineurs délinquants condamnés à mort aient atteint l'âge de 18 ans pour les exécuter. Pendant cette période qu'ils passent en prison, certains obtiennent gain de cause en appel ou sont graciés par la famille de la victime.

Ces dernières années, presque tous les autres pays ont mis fin aux exécutions de mineurs délinquants. Cela montre qu'il est généralement admis qu'on ne devrait jamais ôter la vie à un enfant, quel que soit l'horreur du crime dont il a été reconnu coupable, car un enfant est immature, impulsif, vulnérable et a la capacité de s'amender.

Un mouvement grandissant apparaît en Iran, qui appelle à l'abolition de la peine de mort pour les mineurs délinquants. Il est conduit par de courageux défenseurs et militants des droits humains, qui ne cèdent pas malgré les menaces et le harcèlement des autorités.

Les Bonnes nouvelles

MEXIQUE : Magdelana est libre ! Merci pour votre soutien !!!
Magdalena García Durán a été libérée de la prison, dans la soirée du 9 novembre. Le nombre de lettres envoyées du monde entier ont certainement joué un rôle important dans sa libération.
Elle avait été arrêtée arbitrairement le 4 mai 2006 à San Salvador Atenco, dans l'État de Mexico. Lors de son interpellation, des policiers l'avaient frappée et rouée de coups de pied. Au bout de six jours de détention, elle avait été informée des charges retenues contre elle et placée en détention provisoire en attendant de passer en jugement.
Magdalena Garcia Durán n'a eu de cesse de clamer son innocence. Son avocat a apporté la preuve qu'elle ne se trouvait pas à San Salvador Atenco au moment des faits qui lui étaient reprochés. les bonnes nouvelles.

MODELE DE LETTRE:

Excellence/Monsieur,

Nous sommes des enfants de ... (âge) de l'école ... en Belgique. Nous sommes très inquiets par le fait qu'Ali a été condamné à mort. Nous vous demandons d'assurer que la peine ne soit pas appliquée.

Nous comprenons la douleur de la famille de Jan et ce n'est pas en tuant un enfant qu'on trouve une solution. Nous partageons l'avis de donner une punition mais, en même temps, qu'elle puisse donner Ali l'opportunité de réfléchir par rapport à ses actions et devenir une personne positive pour notre société.

En tant qu'enfants nous savons qu'il est plus important d'essayer de comprendre les fautes que l'on a commises pour ne plus les commettre. Si vous exécutez des jeunes, ils ne vont plus avoir l'opportunité de changer leurs comportements et de plus vous priveriez des parents de leurs enfants.

Nous vous rappelons que l'exécution de délinquants de moins de 18 ans est interdite par la Convention relative aux droits de l'enfant, que votre pays a signé. Nous vous prions donc de prendre les mesures nécessaires pour que la peine de mort ne soit plus prononcée contre des enfants.

En espérant que vous tiendrez compte de notre lettre, veuillez accepter, Excellence/Monsieur, l'expression de nos meilleures sentiments.

Classe de :

Adresse :

Signatures :

APPELS À:

La Convention des droits de l'enfant interdit d'ailleurs les condamnations à mort pour les mineurs. Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader

Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street

Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

info@leader.ir

Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami

Baharestan Square, Tehran,

République islamique d'Iran

Courriers électroniques : hadadadel@majlis.ir

Formule d'appel :

Your Excellency/Monsieur